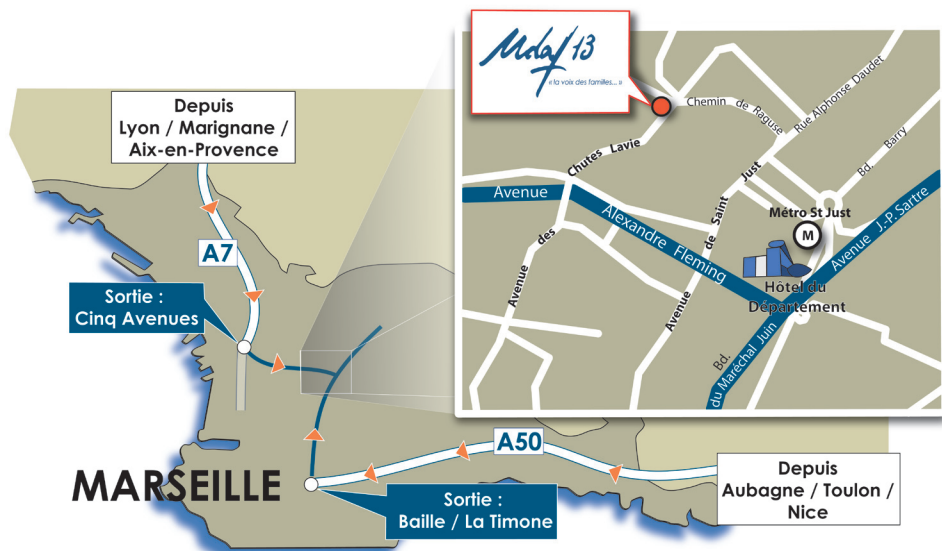


Plan d'accès



Union Départementale
des Associations Familiales
des Bouches-du-Rhône



Pour venir à l'UDAF 13 :

Mémo ligne 1 : Station St just / Bus n°81 : Arrêt Raguse Chutes Lavie

Gérald FOURNIER,
Président de l'UDAF des Bouches-du-Rhône,
est heureux de vous inviter à la prochaine Université des Familles



L'accompagnement des enfants
dans les situations de séparation
difficile de leurs parents



UDAF des Bouches-du-Rhône
143 Avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille
Tel. 04 91 10 06 28 - Fax : 04 91 10 06 05
Courriel : contact@udaf13.fr

www.udaf13.fr

Avec le soutien de :



Jeudi 24 novembre 2011
à 18h

au siège de l'UDAF 13

Salle de Conférence (1er étage)

143 avenue des Chutes-Lavie 13013 MARSEILLE
T. 04 91 10 06 02/28 - F. 04 91 10 06 05
contact@udaf13.fr

www.udaf13.fr

La vie familiale des enfants a connu de profondes transformations au cours des dernières décennies.

En effet, depuis les années 60, la séparation des couples avec enfants n'a cessé de progresser, induisant une diversification des modèles familiaux : familles monoparentales, familles recomposées.

Ainsi, en France en 2008, 20,6% des familles avec enfants mineurs sont monoparentales¹. Dans les Bouches-du-Rhône ce taux s'élevait à 29% en 2006². Dans la grande majorité des cas, l'enfant vit avec sa mère.

Dans ces bouleversements structurels de la famille, comment l'enfant trouve-t-il sa place ?

« Sur près de 15 millions de mineurs, un enfant sur quatre ne vit pas avec ses deux parents. Les relations des parents autour de l'enfant après dissolution du couple conjugal peuvent se dérouler harmonieusement mais également se révéler tendues, éprouvantes voire dévastatrices pour lui. Aujourd'hui, 65 % de l'activité des tribunaux de grande instance est absorbée par le contentieux familial. »³

La souffrance des enfants après rupture de leurs parents peut-être multiple.

Affective avant tout. La séparation des parents induit, de fait, la séparation au moins partielle de l'enfant avec l'un de ses parents. Selon l'âge, sa sensibilité, les circonstances conflictuelles de la rupture, ce bouleversement peut s'avérer être traumatique et à l'origine de troubles psychologiques plus ou moins préoccupants qui peuvent être décisifs dans son parcours de vie et dans son développement personnel, notamment quand le conflit entre les parents persiste.

Mais cette souffrance peut être également ressentie en matière de qualité de vie. Une séparation est souvent synonyme de baisse du niveau de vie⁴, et l'adaptation aux « allers-retours » est parfois difficile. De nombreuses mères, souvent « chefs » de familles monoparentales, doivent faire face à des difficultés économiques nouvelles, principalement en termes de revenus et de logement et ce, malgré la perception de prestations sociales et/ou de pensions alimentaires.

Dans quelle mesure l'enfant peut-il être préservé de ces souffrances ? Comment les parents préparent-ils l'enfant à passer le cap ? La responsabilité parentale est-elle aujourd'hui moins assurée ? Moins partagée ?...

La médiation familiale, les lieux d'écoute, d'accueil Parents-Enfants interviennent au cœur de ces questions en tâchant de rétablir la parole, les liens au sein de la famille durant tout le processus de la séparation. Des lieux d'hébergement viennent en aide aux familles les plus en difficulté.

Avons-nous besoin d'inventer d'autres dispositifs ? Si oui, lesquels ?

¹INSEE, RP 2008 exploitation Complémentaire.

²INSEE, RP 2006.

³Enfants au cœur des séparations parentales conflictuelles, Rapport thématique de la Défenseure des Enfants, 2008

⁴« Seule la moitié des mères de famille monoparentale occupent un emploi à temps complet » (Les familles monoparentales : Des difficultés à travailler et à se loger, INSEE Première n°1195, juin 2008)

Les intervenants :

Marc JUSTON

Juge aux Affaires Familiales, Président du Tribunal de Grande Instance de Tarascon.

Andrée MILLIET

Avocate, Correspondante Départementale de la Défenseure des Enfants

Marianne SOUQUET

Médiatrice Familiale, formatrice

Conférence animée par

Georges VIALAN, Administrateur à l'UDAF 13

Nous comptons sur vous, posez vos questions, participez au débat !

vous pouvez d'ores et déjà :

- Accéder à la note de problématique sur www.udaf13.fr
- Poser vos questions à l'adresse : universites.des.familles@unaf.fr

... et n'hésitez pas à intervenir

- lors de la retransmission en direct de la conférence sur Internet :
www.unaf.fr
- en étant présent dans la salle

Inscription

Merci de confirmer votre présence avant le 17 novembre 2011 au Service Institution de l'UDAF :

contact@udaf13.fr ou 04 91 10 06 02/28